



VILLE DE  
KINGSEY FALLS

## AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS** est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 13 janvier 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure présentée par M. Roland Vaudreuil et Mme Pierrette Ménard concernant la propriété située au 6, rue des Violettes à Kingsey Falls, et ayant pour objet, si la demande était acceptée :

- De rendre conforme l'implantation du garage avec une marge de recul arrière de 0,66 mètre au lieu de 1 mètre tel que prévu à l'article 7.6.2 du règlement de zonage n° 09-02.
- De rendre conforme l'implantation du garage avec une distance entre le garage et la maison de 1,44 mètre au lieu de 2 mètres tel que prévue à l'article 7.6.3 du règlement de zonage n° 09-02.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette assemblée.

Donné à Kingsey Falls, ce 6 décembre 2019

Annie Lemieux, directrice générale et greffière